

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/6

18 mai 1998

(98-1966)

CONFERENCE MINISTERIELLE

Deuxième session

Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

MYANMAR

Déclaration distribuée par S.E. le Général Kyaw Than
Ministre du commerce

M. le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à l'unanimité à la présidence de la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC. Aux yeux de la délégation du Myanmar, cette conférence ministérielle possède un caractère unique et elle fera date, notamment parce qu'elle se tient conjointement avec la commémoration du cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral. Vos remarquables qualités diplomatiques et votre longue expérience des affaires commerciales internationales nous garantissent que les délibérations de cette conférence trouveront, sous vos auspices, une issue heureuse.

Il convient peut-être de rappeler que le GATT, prédécesseur de l'OMC, a été établi il y a quelque 50 ans sur une base provisoire après la deuxième guerre mondiale, dans le sillage d'autres nouvelles institutions multilatérales consacrées à la coopération économique internationale, notamment les institutions "de Bretton Woods", à savoir la Banque mondiale et le FMI. Durant les 50 années de la vie du GATT, huit cycles de négociations commerciales multilatérales ont été tenus pour actualiser le champ de ses activités, atteignant finalement leur apogée avec le Cycle d'Uruguay qui a donné naissance à l'Organisation mondiale du commerce. En raison de l'évolution de la situation économique mondiale, l'OMC englobe presque toutes les principales activités économiques transfrontières. Or, ces dix dernières années, depuis l'époque du lancement du Cycle d'Uruguay en septembre 1986 jusqu'à la première Conférence ministérielle tenue en décembre 1996, ont vu naître un bon nombre de conceptions nouvelles du système commercial mondial.

Avant d'aborder les deux principaux points de l'ordre du jour - la mise en oeuvre du programme de travail de l'OMC et les activités futures de l'OMC - je voudrais formuler brièvement quelques observations au sujet de certaines questions qui restent à régler dans le domaine du commerce international.

Premièrement, en ce qui concerne l'intégration des économies, les perspectives et les défis, les opinions divergent à propos du régionalisme et du multilatéralisme. Le système commercial mondial progresse maintenant sur deux axes, le régional et le multilatéral. Les initiatives commerciales régionales se développent et veulent prendre plus d'ampleur encore. Certaines d'entre elles sont véritablement gigantesques, du moins si l'on considère les perspectives qu'elles offrent. Sans se soucier des forces omniprésentes de la "mondialisation" dans l'environnement économique international, de plus en plus de pays, tant en développement que développés, mettent l'accent sur l'intégration régionale sous diverses formes. A ce jour, plus de 130 accords commerciaux régionaux ont été ratifiés par le GATT

de libre-échange qui verront le jour au début du XXI^e siècle pourront couvrir les 40 pour cent restants. Cette question doit être considérée dans une perspective mondiale.

La mondialisation de toutes ces initiatives régionales est en fait l'évolution logique du processus de libéralisation qui a été adopté par presque tous les pays du monde, quelle que soit la diversité de leur culture, de leur histoire, de leur niveau de revenu, de leur situation géographique ou de leur politique commerciale passée. Il y a à nos yeux des possibilités très prometteuses pour que la poursuite de la libéralisation du commerce apporte d'énormes gains économiques et il faut déployer des efforts concertés pour faire en sorte qu'elle continue de progresser avec plus de vigueur. La communauté internationale doit veiller à ce que l'on ne revienne pas en arri0 1 452.64 654.9éployer

l'OMC adoptés à Marrakech, figurent un nombre relativement

mécanisme artificiel
pays par cette puissance
sélectifs. A l'évidence
intrarégionaux, ainsi que
regrettable de constater
du commerce mondial.

Activités futures de

La conclusion
Les Accords du Cycle d'Uruguay
que la mise en oeuvre intégrée
de 500 milliards de dollars. Et
bénéficieront de ces avantages à
travail.

Les fruits d'une mise en oeuvre
par eux-mêmes. Mais nous ne pouvons

En tant qu'institution, l'OMC
d'action nettement plus vastes que ceux
instruments juridiques du GATT de 1947.
monde d'aujourd'hui diffère nettement de
progrès technologiques, notamment des technologies
un environnement commercial plus fortement

L'OMC doit être en première ligne pour
au commerce et les traiter systématiquement
concernant le commerce. Il faudrait notamment
aux accords commerciaux régionaux. Les tendances
des services pourraient également servir de référence
être une institution qui prépare l'avenir. Elle a déjà beaucoup
reposer sur nos réalisations. Elles doivent être consolidées.
devrait se préparer à relever ces défis.

Dans une large mesure, le futur programme de travail
été élaboré à Marrakech il y a plus de trois ans. Les Accords

Alors que nous évoquons l'intégration régionale des économies et les défis qu'elle contient en germe pour le système commercial multilatéral fondé sur des règles, et la mondialisation du libre-échange au début du XXI^e siècle, il nous faut garder présent à l'esprit la perspective de l'élargissement de la participation à l'OMC. Si les Membres actuels ne respectent pas scrupuleusement les règles, il sera très difficile de convaincre les nouveaux Membres que les obligations contractées dans le cadre de l'OMC sont des engagements contraignants. Faudrait-il que le régionalisme court-circuite le multilatéralisme et crée un libre-échange sans frontières au plan mondial? Quelle serait la place de la Chine et de la Russie dans un tel monde? La délégation du Myanmar considère que la participation à l'OMC devrait être élargie pour inclure la Chine, la Russie et d'autres pays en développement qui attendent d'accéder.

La mondialisation et la marginalisation peuvent être considérées comme les deux volets d'un même diptyque. Les pays qui sont incapables de saisir les occasions de la mondialisation se retrouveront rapidement marginalisés. C'est pourquoi le programme de négociations commerciales futures ne peut être élaboré en partant du principe que la libéralisation du commerce apportera automatiquement des avantages à tous. Certains considèrent que la mondialisation profite à quelques privilégiés, au détriment de la sécurité et du bien-être de nombreux pays, tant développés qu'en développement. La communauté internationale devrait concevoir des mesures compensatoires positives pour s'attaquer au problème de la marginalisation dans le cadre de toutes initiatives en matière de libéralisation.

En définissant le programme de travail futur de la Conférence ministérielle de 1